

Informations et consignes

Quand vous remplissez le formulaire et cliquez sur « Traiter/Imprimer formulaire », l'ordinateur déterminera l'antibiotique à prendre. Imprimez et munissez-vous du formulaire rempli pour vous présenter à un POD. Cela permettra au personnel de vous servir plus rapidement. Vous trouverez également des formulaires à remplir aux POD.

Question 1 : une réaction allergique grave est une réaction mettant la vie du patient en danger, pouvant causer des problèmes respiratoires ou de déglutition, un gonflement du visage, des yeux ou de la langue, ou des douleurs à la poitrine. Les effets secondaires courants des antibiotiques sont notamment la diarrhée et les maux d'estomac et ne sont pas considérés comme des réactions allergiques graves.

Les tétracyclines constituent un groupe d'antibiotiques (notamment la doxycycline, la minocycline et la tétracycline) qui permettent de prévenir ou de traiter les infections bactériennes. Toute personne qui a déjà eu une réaction allergique grave à la doxycycline ou à d'autres tétracyclines ne peut pas prendre de doxycycline. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 2 : la ciprofloxacine est généralement privilégiée pour une femme enceinte. Toutefois, si elle a été exposée à l'anthrax, elle peut aussi prendre de la doxycycline pour prévenir la maladie du charbon (anthrax). On peut prescrire de la doxycycline ou de la ciprofloxacine à une femme enceinte, en fonction de ses réponses aux autres questions de dépistage. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 3 : une réaction allergique grave est une réaction mettant la vie du patient en danger, pouvant causer des problèmes respiratoires ou de déglutition, un gonflement du visage, des yeux ou de la langue, ou des douleurs à la poitrine. Les effets secondaires courants des antibiotiques sont notamment la diarrhée et les maux d'estomac et ne sont pas considérés comme des réactions allergiques graves.

Les fluoroquinolones constituent un groupe d'antibiotiques (notamment la ciprofloxacine, la lévofloxacine et la moxifloxacine) qui permettent de prévenir ou de traiter les infections bactériennes. Toute personne qui a déjà eu une réaction allergique grave à la ciprofloxacine ou à d'autres fluoroquinolones ne peut pas prendre de ciprofloxacine. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 4 : la myasthénie grave est une maladie chronique qui cause une faiblesse musculaire. La ciprofloxacine peut aggraver les symptômes de la myasthénie grave. La doxycycline n'a pas cet effet. Toute personne qui a eu un diagnostic de myasthénie grave ne peut pas prendre de ciprofloxacine. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 5 : la tizanidine (Zanaflex) est un médicament qui soulage les spasmes musculaires. La ciprofloxacine peut aggraver les effets secondaires de la tizanidine (Zanaflex). La doxycycline n'a pas cet effet. Toute personne qui prend actuellement de la tizanidine (Zanaflex) ne peut pas prendre de ciprofloxacine. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 6 : la théophylline est un médicament qui traite certains problèmes respiratoires. La ciprofloxacine peut aggraver les effets secondaires de la théophylline. La doxycycline n'a pas cet effet. Toute personne qui prend actuellement de la théophylline peut prendre de la ciprofloxacine, mais doit faire vérifier ses niveaux de théophylline. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 7 : une maladie rénale endommage les reins, qui ne peuvent pas filtrer le sang normalement. Les lésions rénales réduisent la capacité de l'organisme à absorber la ciprofloxacine. Les lésions rénales ne réduisent pas la capacité de l'organisme à absorber la doxycycline. Toute personne souffrant d'une maladie rénale ou qui est sous dialyse peut prendre de la ciprofloxacine, mais à plus faible dose. Elle devra répondre « Oui » à cette question.

Question 8 : toute personne qui est incapable d'avaler des comprimés risque de vomir ou de s'étouffer sur un comprimé. Il faudra lui prescrire un antibiotique liquide ou un antibiotique qui peut être écrasé. Toute personne qui est incapable d'avaler des comprimés doit répondre « Oui » à cette question.

Question 9 : toute personne pesant moins de 76 livres ou 35 kilogrammes pourra se voir prescrire une dose plus faible d'antibiotique. Elle doit répondre « Oui » à cette question et préciser son poids.